



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins et ovins

Question écrite n° 4560

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les aides susceptibles d'être attribuées aux éleveurs qui pratiquent une production mixte, à la fois ovine et bovine. Afin de permettre à ces éleveurs de se spécialiser dans l'une ou l'autre de ces productions, il lui demande s'il est dans ses intentions de favoriser la conversion des primes bovines en primes ovines et inversement.

Texte de la réponse

La convertibilité entre les primes bovines et les primes ovines doit être examinée par rapport à certaines données économiques et aux problèmes que soulève sa mise en application. Il convient en effet de rappeler la disparité des situations qui caractérisent le secteur bovin et le secteur ovin. Dans le secteur bovin, où la réduction des excédents revêt un caractère prioritaire, le nombre global de primes, plafonné à son niveau de 1992 constitue un instrument de maîtrise de la production. Il est à craindre que cet objectif soit remis en cause par des conversions qui auraient tendance à s'effectuer en majorité vers la production bovine. De plus, si l'on considère que la production ovine française ne couvre que 48,5 p. 100 de la consommation, il importe de ne pas favoriser une baisse de la production. Par ailleurs, il ne semble pas souhaitable d'ajouter à l'ensemble du système des primes à l'élevage un élément supplémentaire de complexité qui se traduirait par de nouvelles contraintes tant au niveau de la gestion administrative qu'au niveau des formalités à accomplir par les bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4560

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2276

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3908